TAYSIR CONSEIL
Association à but non lucratif

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

Pages

RAPPORT GENERAL 3

ETATS FINANCIERS 7

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 11

RAPPORT GENERAL

Cabinet Wassim Chakroun
Cabinet d'Expertise Comptable,
Membre de l'ordre des experts
comptables de Tunisie

A l'attention des membres de l'Association
« Taysir Conseil »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association «**Taysir Conseil**», qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023, l'état des produites et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des actifs nets de **121 727** DT, y compris un excédent de l'exercice s'élevant à **1 342** DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Bureau Exécutif pour les états financiers

Le Bureau Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Bureau Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau Exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Bureau Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 27 Septembre 2024

Wassim Chakroun
Expert-comptable Membre de
l'ordre des Experts comptables de Tunisie

ETATS FINANCIERS

Association Taysir Conseil

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS		**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
AC1	Liquidités et équivalents de liquidités	**5.1.1**	214 231	333 141
AC3	Autres actifs courants		4 325	-
AC4	Projets, Créances sur les partenaires	**5.1.2**	2 670 558	2 749 477
AC8	Immobilisations corporelles	**5.1.3**	3 570	5 768
AC9	Immobilisations incorporelles	**5.1.4**	63	63
	Total des actifs		**2 892 747**	**3 088 449**

PASSIFS ET ACTIFS NETS		**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
PA2	Autres passifs courants	**5.1.5**	2 294 281	2 298 011
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés	**5.1.6**	476 739	670 053
	Total des passifs		**2 771 020**	**2 968 064**
AN6	Excédents reportés		120 385	132 628
AN7	Excédent ou déficit de l'exercice		1 342	(12 243)
	Total des Actifs Nets	**5.1.7**	**121 727**	**120 385**
	Total des passifs et Actifs Nets		**2 892 747**	**3 088 449**

Association Taysir Conseil

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

		Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
PR1	Cotisations des adhérents		120	120
PR2	Revenus des activités et manifestations	**5.2.1**	60 731	122 479
PR3	Subventions de fonctionnement	**5.2.2**	257 740	60 259
PR 6	Produits des placements		4 007	7 148
	Total des produits		**322 598**	**190 006**
CH1	Achats consommés de fournitures et approvisionnements		3 823	4 463
CH2	Charges de personnel	**5.2.3**	174 018	65 753
CH3	Dotations nettes aux amortissements et au provision	**5.2.4**	(2 028)	(9 417)
CH4	Autres charges courantes	**5.2.5**	145 443	141 450
	Total des charges		**321 256**	**202 249**
	Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		**1 342**	**(12 243)**

Association Taysir Conseil

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Exercice 2023	***Exercice 2022***
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	1 342	(12 243)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	(2 028)	(9 417)
Variations des :		
- Autres actifs courants	(4 325)	11 614
- Projets, Créances sur les partenaires	78 919	(31 114)
- Autres passifs courants	(954 079)	(2 208 396)
- Fournisseurs et comptes rattachés	(193 314)	225 384
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**(1 073 485)**	**(2 024 172)**
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements/ acquisition d'immob corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements/ cession d'immob corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements/acquisition d'immob financières	-	-
Encaissements/cession d'immob financières	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**-**	**-**
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des subventions	954 575	1 829 521
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**954 575**	**1 829 521**
Variation de Trésorerie	**(118 910)**	**(194 651)**
Trésorerie au début de l'exercice	**333 141**	**527 792**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**214 231**	**333 141**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Taysir Conseil est une association à but non lucratif de droit tunisien, fondée en 2013, et régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Cette association, à but non lucratif, a pour objectif, en coopération avec des institutions publiques et privées, le suivi et l'appui aux activités économiques des petits agriculteurs, des personnes ayant des micros entreprises ainsi que les personnes souhaitant la promotion de microprojets.

2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de l'association « **Taysir Conseil** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux normes définies par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, relatives au système comptable des entreprises et comprennent le Bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les présentes Notes aux Etats Financiers.

L'application de ces normes est prévue par le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Les états financiers arrêtés et publiés par l'association « **Taysir Conseil** », sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°45 relatives aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 45 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

L'association « **Taysir Conseil** » veille à appliquer les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Ainsi, le principe comptable de prudence, le principe de la non compensation entre les éléments de l'actif et du passif ainsi que la non compensation entre les charges et les produits, a été respecté.

a. Règles de prise en compte des ressources :

- ***Apports : dons, subventions, cotisations :***

Les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Subventions ou aides publiques ;
- Dons, donations et legs d'origine nationale ou étrangère.

Les apports sont constatés de façon à les rattacher aux charges correspondantes occasionnées par les activités qu'ils financent, conformément à la convention de rattachement des charges aux produits. Ils sont constatés comme suit :

- les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

- les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.

- les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.

- les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes

- les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.

- les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 « Subventions publiques ».

- ***Recettes résultant de ses biens, activités et projets :***

Ces recettes peuvent provenir des activités de placement de liquidités, de la plus-value de cession de ses immobilisations, des intérêts débiteurs de ses comptes bancaires.

b. Règles de prise en compte des charges :

Les charges du personnel, les charges de financement ainsi que toutes autres charges assimilées relatives à l'exercice sont prises en compte dans le résultat, par contre les charges relatives aux exercices futurs décaissées au cours de l'exercice 2023, ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan en compte de régularisation actif.

c. Règles de prise en compte des actifs immobilisés :

Les immobilisations corporelles et incorporelles à leurs coûts d'acquisition, toutes taxes incluses. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata, selon les taux suivants :

Agencement, Aménagement et installations	10%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel Informatique	33%
Logiciels	33%

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Nous n'avons pas noté d'événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

5. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

5.1. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN :

5.1.1. Liquidités et équivalents de liquidité

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 241 231 DT au 31.12.2023 contre un solde de 333 141 DT au 31.12.2022 Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
AMEN BANK	213 334	331 980
Caisse TAC	897	1 161
Total	**214 231**	**333 141**

5.1.2. Projets, Créances sur les partenaires

Le solde Projets, Créances sur les partenaires s'élève à 2 670 558 DT au 31.12.2023 contre un solde de 2 749 477 DT au 31.12.2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Subvention à recevoir **(1)**	2 670 078	2 749 117
Cotisations adhérent	480	360
Total	**2 670 558**	**2 749 477**

(1) Le détail des subventions à recevoir se présente comme suit :

Intitulé	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Subvention à recevoir Union Européenne	540 467	540 467
Subvention à recevoir Principauté de Monaco	537 185	537 185
Subvention à recevoir DPO	1 145 670	1 145 670
Subvention à recevoir Iles de France	74 004	74 004
Subvention à recevoir TOTAL/ADIE	190 258	190 258
Subvention à recevoir ISECO	141 833	150 533
Subvention à recevoir CAWTAR	-	77 763
Subvention à recevoir JEUNESS	8 077	33 237
Subvention à recevoir SPARK (ENI)	32 584	-
Total apports à recevoir	**2 670 078**	**2 749 117**

La méthode de comptabilisation des produits à recevoir consiste à estimer les subventions d'exploitation par bailleur de fonds en affectant les charges encourus par projet et estimer en contrepartie les soldes de couvertures en subventions selon les taux convenus avec les bailleurs de fonds.
Ceci étant, le calcul de la subvention est effectué sur la base d'une estimation qui est affinée par la suite via un rapport financier soumis à postériori à l'approbation du bailleur de fonds.

5.1.3. Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31.12.2023 à 3 570 DT contre 5 768 DT au 31.12.2022. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Équipement de bureau	13 315	13 315
Mobilier de bureau	3 604	3 604
Installations générales, agencement	5 118	5 118
Matériel informatique	53 938	53 938
Total immobilisations corporelles brutes	**75 975**	**75 975**
Moins : Amortissements cumulés	(72 405)	(70 207)
Total immobilisations corporelles nettes	**3 570**	**5 768**

5.1.4. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31.12.2023 à 63 DT contre le même solde à l'issue de l'exercice précédent. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Concessions de marques, brevets et licences	21 958	21 958
Total immobilisations incorporelles brutes	**21 958**	**21 958**
Moins : Amortissements cumulés	(21 895)	(21 895)
Total immobilisations incorporelles nettes	**63**	**63**

5.1.5. Autres passifs

Les autres passifs courants présentent un solde de 2 294 281 DT au 31.12.2023 contre un solde de 2 298 011 DT au 31.12.2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Subventions d'exploitation sous conditions suspensives **(1)**	159 341	202 019
Avance sur subventions ADIE	2 075 733	2 075 733
Etat, impôts et taxes à payer	10 677	3 606
CNSS	14 070	2 312
Charges à payer	30 932	11 226
Personnel, rémunérations dues	3 528	3 115
Total	**2 294 281**	**2 298 011**

(1) Le détail des subventions sous conditions suspensives se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Subvention JEUN'ESS	23 401	162 726
Subvention JEUN'ESS SIF	21 860	39 293
Subvention ENI	114 080	-
Total	**159 341**	**202 019**

5.1.6. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 476 739 DT au 31.12.2023 contre un solde de 670 053 DT au 31.12.2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
ADIE international (*)	411 851	411 851
TMF	42 952	-
MAFI	10 761	149 629
Tout bureau-zoom	-	80 322
Autres Fournisseurs	11 175	28 251
Total	**476 739**	**670 053**

(*) une dette de 411 851 DT soit l'équivalent de 169 432 € à l'égard de ADIE International en contrepartie de ses services d'assistance lors de la période de création et de préexploitation. Taysir conseil a initié depuis un moment la procédure de règlement de cette dette auprès de la Banque Centrale afin de pouvoir être payée sur la créance relative à la subvention UE à recevoir qui transite via ADIE, étant donné que cette dernière a déjà opéré la compensation à son niveau dans l'attente du dénouement de cette opération. Notons que cette dette n'a pas fait l'objet d'actualisation au taux de clôture de l'exercice.

5.1.7. Tableau de mouvements des actifs nets

	Subventions d'investissement	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31.12.2022	**-**	**132 628**	**(12 243)**	**120 385**
Résorptions des subventions d'investissement	-	-	-	-
Affectation du déficit de l'exercice 2022	-	(12 243)	12 243	-
Excédents de l'exercice 2023	-	-	1 342	1 342
Solde au 31.12.2023	**-**	**120 385**	**1 342**	**121 727**

5.2. NOTES EXPLICATIVES DE L'ETAT DE RESULTAT :

5.2.1. Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités et manifestations s'élèvent en 2023 à 60 731 DT contre 122 479 DT en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**2023**	**2022**
Frais de gestion des subventions	60 731	122 479
Total	**60 731**	**122 479**

5.2.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 257 740 DT contre 60 259 DT en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**2023**	**2022**
Subvention ISECO **(a)**	-	9 976
Subvention CAWTAR **(b)**	-	40 103
Subvention JEUN'ESS SIF **(c)**	60 206	10 180
Subvention ENI **(d)**	197 534	-
Total	**257 740**	**60 259**

(a) Subvention de financement ISECO :

Le projet initiative pour la stabilisation de l'économie et l'emploi des jeunes (ISECO) a été mis en place par la GIZ en collaboration avec plusieurs acteurs à l'instar des CAR+, les pouvoirs publics afin de contribuer au développement économique et à la baisse du chômage dans les régions de l'intérieur de la Tunisie. La mise en en place de la phase du projet 2021-2022 est réalisée en partenariat avec Taysir Conseil.

Les objectifs de ce projet sont :

- ✓ Le projet sera réalisé sur huit régions : Kef, Zaghouan, Kairouan, Kasserine, Tozeur, Tataouine, Kébili et Médenine
- ✓ Formation de 80 promoteurs (10 sur chaque région)
- ✓ Minimum 25% des promoteurs sont des femmes
- ✓ Financement de 24 promoteurs (3 sur chaque région)
- ✓ Création de 50 entreprises
- ✓ Appui de 40 promoteurs en post-création (20 formelles)
- ✓ Création d'emploi de 100 emplois

De sa part, Taysir Conseil fera recours à Taysir Microfinance ainsi qu'à d'autres prestataires externes afin d'exécuter le programme. Le budget alloué pour ce projet est de 284 148,45 €.

(b) Subvention de financement CAWTAR :

Le projet Innov Agro WoMed pour la livraison du parcours de renforcement de capacités à Béja et Médenine. La mise en en place de la phase du projet 2021-2022 est réalisée en partenariat avec Taysir Conseil.

De sa part, Taysir Conseil fera recours à Taysir Microfinance ainsi qu'à d'autres prestataires externes afin d'exécuter le programme. Le budget alloué pour ce projet est de 78 887,58 €.

(c) Convention de financement OIT :

Deux conventions signées entre Taysir Conseil et l'organisation international du travail « OIT » représentée par le bureau international du travail « BIT » sont conclues dans le cadre des projets suivants :

- Le projet JEUN'ESS « Accord d'exécution pour la gestion Re-fund challenge au profit de 43 structures ESS » ;

- Le projet JEUN'ESS SIF « Accord d'exécution incubation des projets du fond SIF à Gabes » ;

(d) Accord de partenariat SPARK (ENI) :

- Il s'agit d'un accord d'exécution signé entre SPARK et Taysir conseil dans le cadre de l'innovation au service de l'écosystème start-up dans les pays méditerranéens. La mise en en place de la phase du projet 2022-2023 est réalisée en partenariat avec Taysir Conseil.

La valeur totale de l'accord est de 171 613,39 €. Au cours de l'exercice 2023, Taysir conseil a encaissé un montant de 342 711,95 DT

5.2.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent en 2023 à 174 018 DT contre 65 753 DT en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**2023**	**2022**
Salaires	133 603	51 035
Charges patronales CNSS	21 496	8 180
Charges patronales ATMP	517	198
Congés payés	569	2 114
Prime Bilan	17 833	4 226
Total	**174 018**	**65 753**

5.2.5. Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élève en 2023 à (2 028) DT contre (9 417) DT au 2022 Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**2023**	**2022**
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 198	2 198
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(4 226)	(11 615)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	**(2 028)**	**(9 417)**

5.2.6. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent en 2023 à 145 443 DT contre 141 450 DT en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Honoraires d'intermédiaires	20 818	24 177
Charges locatives	57 706	46 880
Autres Charges courantes	66 919	70 393
Total	**145 443**	**141 450**

5.3. Notes explicatives des différentes opérations avec les parties liées :

- **Transactions réalisées avec Taysir Microfinance :**

  - ✓ **JEUN'ESS Refund :**

Soutien de structures de l'Economie Sociale et Solidaire, impactées par la COVID-19, qui a mis en place un « Fonds Urgence COVID » destiné à soutenir 43 structures de l'ESS vertes traversant des difficultés pour donner suite à la pandémie de la COVID-

19. Ce fonds se traduit sous forme d'accompagnement et de subventions et a pour vocation de soutenir ces structures dans la mise en œuvre d'un plan de relance et de réorientation. Le projet vise la création d'emploi décent pour les jeunes et les femmes dans les zones défavorisées et la transition vers l'économie formelle à travers la promotion de l'ESS.

La mission principale de l'équipe de Taysir était la révision et la finalisation des plans de continuité et l'accompagnement technique des bénéficiaires, et ce afin de mettre en place de façon efficiente les plans finaux. En sus des accompagnements techniques dans les 7 gouvernorats : Kébili, Gabes, Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan, Kef et Jendouba, Taysir Conseil a accompagné ces ESS dans la mise en œuvre de ces plans de continuité par l'achat de matériel.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 44 640 DT.

  - ✓ **JEUN'ESS SIF : Social Innovation Fund**

Taysir Conseil en partenariat avec l'OIT et financé par l'UE, ont mis en place le « Social Innovation Fund » afin d'accompagner et de financer des initiatives prometteuses des ESS proposées par les jeunes de Gabes. Le choix des jeunes (notamment femmes) était à travers des appels à projets afin de garantir un accès équitable aux opportunités offertes à tous les candidats potentiels, notamment ceux habituellement exclus des circuits d'information liés aux projets de coopération. Une attention particulière était prêtée aux dimensions inclusives, genre et environnement.

La sélection a favorisé les projets présentant de réels atouts en termes de valorisation des richesses locales, environnement et de création d'emplois. Des activités de sensibilisation, d'information et de soutien à l'émergence de projets ont été mises en œuvre en amont des appels à projet. Taysir Conseil en collaboration avec l'équipe de l'OIT ont organisé au profit des jeunes des sessions de formation sur l'ESS afin de vulgariser le concept. Taysir Conseil a fourni aux jeunes des coachings et des formations en : Business Plan, Pitching, profiling, création ESS, et ce afin de bien élaborer leurs propositions de projets, en fonction de leurs besoins.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 48 552 DT.